



Université des Lagunes

Titre du cours
MACROECONOMIE 2
COMPTABILITE NATIONALE

Licence 2

Dr Franklin Kouassi
Université des Lagunes
franklogbochi@yahoo.fr

Année académique 2021-2022



SYLLABUS

ANNEE ACADEMIQUE 2021-2022

Niveau d'études : Licence 2

Intitulé du cours : Macroéconomie

Volume horaire : 12h

Enseignant : Dr Kouassi Franklin

Pré requis

- Avoir des notions macroéconomiques
- Pouvoir résoudre et analyser des problèmes en macroéconomie
- Faire la distinction entre une analyse macroéconomique et microéconomique.
- Avoir des connaissances en statistique.

Objectifs généraux

Ce cours a pour objectif global : de permettre aux étudiants d'appréhender les principaux outils que la science économique a mis au point pour l'analyse des réalités macro-économiques

Objectifs spécifiques

De manière spécifique

- Définir les concepts généraux de la macroéconomie ;
- Connaître les outils et les agrégats de mesure de l'activité économique ;
- Comprendre et analyser les principales réflexions en matière de politiques économiques ;
- Savoir interpréter et analyser les principaux les TEE et TOF ;
- Savoir interpréter et analyser les principaux déséquilibres macro-économiques.

Sommaire

Le système de comptabilité nationale : une représentation détaillée du circuit économique

Chapitre 1 : Le circuit macroéconomique en comptabilité nationale

1. Les opérations

1.1. La production

1.2. La consommation

1.3. Les autres opérations

Chapitre 2. Les agents économiques

2.1. Définition de l'agent économique : l'unité institutionnelle

2.2. Le regroupement des unités en secteurs institutionnels

Chapitre 3. Les comptes de secteur et leur articulation

3.1. L'articulation des flux dans les comptes des secteurs

3.2. Le compte simplifié des sociétés non financières

3.3. Le compte du reste du monde

Chapitre 4. Le Tableau économique d'ensemble (TEE) , Le Tableau d'Opération Financière (TOF) et la représentation complète du circuit

4.1. Les conventions de représentation

4.2. Le Tableau de l'économie Ivoirienne

Démarche pédagogique

- Un cours magistral
- Des travaux dirigés sont programmés à la fin de chaque chapitre
- Des séries d'exercices seront également programmés pour permettre aux étudiants de travailler ensemble.

Moyens pédagogiques

Cours magistral et exercices associés au cours organisés en groupes. Pour cause de COVID, d'autres outils pourraient être envisagés en ligne par des outil de zoom, ou teams ou tous autres...au regard du COVID.

Avant de commencer le cours, des modules de recherches préalables seront définis pour mesurer le savoir-faire et être des étudiants.

Modalités de contrôle des connaissances

- Un examen final sur table et qui porte sur tout ce que vous avez vu dans ce cours pendant le semestre ;
- Évaluation continue et régulières, elle vous permet d'engranger des points tout au long du semestre, cette évaluation continue est réalisée sous différentes formes. Il s'agit :
 1. De la note de Travail à la maison, assiduité, participation 30%
 2. La note des tests 20%

Bibliographie indicative

Macroéconomie

Gregory N Mankiw

8e édition | 2019 | 640 pages | 9782807320796

Macroéconomie

Eric Berr

Dunod | 2019 | 86_126 pages |

Principes de l'économie

Gregory N Mankiw, Mark P. Taylor

5e édition | 2019 | 1040 pages | 9782807313217 |

NB : *En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.*

PLAN DU COURS

INTRODUCTION

Chapitre 1 : Le circuit macroéconomique en comptabilité nationale

1. Les opérations
 - 1.1. La production
 - 1.2. La consommation
 - 1.3. Les autres opérations

Chapitre 2. Les agents économiques

- 2.1. Définition de l'agent économique : l'unité institutionnelle
- 2.2. Le regroupement des unités en secteurs institutionnels

Chapitre 3. Les comptes de secteur et leur articulation

- 3.1. L'articulation des flux dans les comptes des secteurs
- 3.2. Le compte simplifié des sociétés non financières
- 3.3. Le compte du reste du monde

Chapitre 4. Le Tableau économique d'ensemble (TEE) , Le Tableau d'Opération Financière (TOF) et la représentation complète du circuit

- 4.1. Les conventions de représentation
- 4.2. Le Tableau de l'économie Ivoirienne

Chapitre 1 : Le circuit macroéconomique en comptabilité nationale

Introduction

Dans l'analyse théorique, nous avons plusieurs fois utilisé une double représentation du circuit keynésien, graphique et comptable. Mais lorsqu'il s'agit du circuit économique national tel que prétend le décrire la comptabilité nationale, la représentation graphique est abandonnée : l'entrecroisement de multiples flèches rendrait le schéma illisible. Aussi la comptabilité nationale décrit-elle le circuit économique national d'abord par une définition minutieuse des opérations et des agents, ensuite par l'étude méthodique des comptes et de leur articulation, enfin par une représentation synthétique du circuit dans un Tableau économique d'ensemble (TEE).

1. Les opérations

La comptabilité nationale fait de l'ensemble des opérations économiques une division tripartite en:

- opérations sur produits qui représentent toutes les opérations portant sur des biens et services produits;
- opérations de répartition qui sont les opérations relatives non à des produits mais à des services producteurs normalement rémunérés par un revenu;opérations sur produits et opérations de répartition forment les «opérations non financières», s'opposant en bloc à la troisième catégorie: les opérations financières, c'est-à-dire toutes celles qui portent sur des actifs ou des passifs financiers.

Ces catégories d'opérations ne sont pas d'importance égale. Les opérations sur produits sont les opérations fondamentales avec, notamment, la production, puis la consommation, que nous présenterons en tête avant toutes les autres opérations.

1.1. La production

Parmi toutes les activités humaines, «la production désigne celles qui se traduisent par la création de biens ou de services, propres à satisfaire les besoins individuels ou collectifs». Cette définition d'Edmond Malinvaud souligne bien le caractère fondamental de la production, qui est la première des opérations sur produits. Elle est cependant trop générale et englobe certaines activités, par exemple les innombrables services rendus par les mères de famille dans leur foyer, qui ne sont considérées comme productives dans presque aucune conception officielle de la production.

Si Malinvaud définit la production par sa finalité, le Système européen de comptes nationaux et régionaux (SEC) choisit une définition plus «technique»: «La production est l'activité qui combine des ressources en main-d'œuvre, en capital, en biens ou services pour fabriquer des biens ou fournir des services.» Il précise que la production désigne aussi le résultat de cette activité et qu'à ce titre on compte dans la production :

- tous les biens ou services fournis ou destinés à être fournis à d'autres que ceux qui les ont produits ;

- la production pour usage final propre, c'est-à-dire les biens ou services fournis à eux-mêmes par ceux qui les produisent, notamment l'autoconsommation des agriculteurs, l'autoconsommation de services de logement par les propriétaires occupant leur propre logement, la production de services domestiques (supposée obtenue et auto-consommée) par les personnes employant des domestiques rémunérés;
- les activités bénévoles qui débouchent sur la production de biens (telle la construction d'une maison), à l'exclusion des activités bénévoles consistant en services rendus (par exemple, la garde bénévole d'une personne âgée).

On distingue une production marchande et une production non marchande. Le critère est l'existence ou non d'un marché. En théorie, la production marchande est celle qui est vendue à un prix de marché, la production non marchande celle qui est cédée hors marché. Seulement le « marché» n'est pas toujours aisément repérable dans la réalité.

Aussi la distinction entre production marchande et production non marchande se fait-elle, en pratique, par la description de leur contenu respectif :

- la production marchande comprend ainsi tous les « produits vendus à des prix éco-nomiquement significatifs», ce qui sous-entend tous les biens, dès lors qu'ils sont vendus ou susceptibles de l'être, et seulement les services vendus à un prix au moins égal à la moitié de leur coût de production. S'y ajoutent les produits non vendus contre monnaie mais échangés dans le cadre d'un troc, ainsi que les produits utilisés pour des paiements en nature;
- la production non marchande est la production de biens ou, le plus souvent, de services fournis gratuitement ou à un prix « économiquement non significatif» (inférieur à la moitié du coût de production), ce qui conduit à distinguer, au sein de la production non marchande, celle qualifiée de «résiduelle» recouvrant la production fournie gratuitement (englobant toutes les activités bénévoles). Les services non marchands sont rendus essentiellement par des administrations publiques (au premier rang desquelles figure l'État) et accessoirement par des institutions privées sans but lucratif. Rendus par des administrations, ce sont des services individuels, tels les services d'éducation nationale ou de santé et sécurité sociale, ou des services collectifs (indivisibles par nature), tels les services d'administration générale, de défense nationale, de police, de protection de l'environnement, etc.

Au total, donc, le SEC distingue trois types de production :

la production marchande, la production non marchande, la production pour usage final propre. L'évaluation de chaque type de produits suit un régime propre selon qu'il est possible ou non de se Référer à un prix de marché.

Pour les produits marchands, l'évaluation se fait selon le « produit des ventes» au prix de marché. Celui-ci est appelé, en l'espèce, prix de base

Pour les produits non marchands, aucune référence à un quelconque prix de marché n'est possible. Aussi l'évaluation se fait d'après leur coût de production, c'est-à-dire la somme du coût salarial (« rémunération des salariés»), des coûts intermédiaires («consommation matérielle») et des coûts d'amortissement des équipements («consommation de capital fixe»), auxquels s'ajoutent, le cas échéant (lorsqu'il s'agit de produits non marchands fournis par un agent autre qu'une collectivité publique), les impôts sur les produits nets des subventions à la production.

Les produits pour usage final propre –tels les produits agricoles auto-consommés par les agriculteurs– ne font pas l'objet de vente sur un marché, mais, pour leur évaluation, il est possible de se référer –et c'est ce que l'on fait– au prix de marché (c'est-à-dire au prix de base) de produits marchands équivalents (les services de logement produits et

autoconsommés par le propriétaire du logement qu'il occupe sont ainsi évalués d'après le loyer, sur le marché de l'immobilier, d'un logement équivalent); sous cet angle, les produits pour usage final propre pourraient être rattachés à la production marchande; en fait, leur production est intermédiaire entre la production marchande et la production non marchande.

1.2. La consommation

La consommation constitue la composante essentielle de la demande globale. Il ne s'agit pas de la consommation intermédiaire effectuée par les entreprises, mais de la consommation finale des ménages et des administrations publiques en matière des biens et des services. Dans notre chapitre, la consommation effectuée par les administrations publiques est supposée exogène (constante). On va se baser seulement sur la consommation des ménages.

Les achats effectués par les consommateurs comme la nourriture et autres servent à une consommation d'une partie de la production réalisée par l'économie. On part d'une analyse sur le plan individuel du comportement du consommateur qui sera convertie par la suite en une étude dont le raisonnement se base sur des agrégats macroéconomiques.

Le volume des dépenses effectuées par les ménages est exprimé en fonction de la fonction de consommation. Le niveau des dépenses des ménages dépend d'un ensemble de facteurs explicatifs tels que le revenu, le niveau des crédits, le taux d'intérêt sur le marché, (etc). La fonction de consommation a été présentée pour la première fois par l'économiste Keynes, premier économiste qui a évoqué cette fonction dans sa théorie générale. L'idée fondamentale développée par Keynes dans ce concept est que le revenu disponible, dont dispose un ménage durant une période donnée, influence son niveau de consommation durant la même période.

Les revenus détenus par les ménages sont perçus principalement sous forme de rémunération en contrepartie de leur travail effectué ou de leur possession des capitaux ou des patrimoines. Au sein de l'économie, le revenu détenu par les ménages est relatif à la production globale notée Y .

L'Etat applique quelques prélèvements sur le revenu des ménages et des propriétaires des entreprises. Une partie du revenu sera donc déduite par l'Etat. Les ménages salariés percevant des revenus doivent payer une partie de leur revenu à l'Etat sous forme de prélèvements obligatoires dits impôts sur le revenu. De même, une partie des bénéfices réalisés par les entreprises sera déduite sous forme d'impôts sur les bénéfices. On note par la lettre T la partie des impôts prélevée par l'Etat. Le revenu disponible est défini par le revenu total perçu par le ménage et déduit par la suite du montant de l'impôt. Le revenu disponible

est noté $Y - T$. Une partie du revenu disponible du ménage est consacrée à la consommation (notée partie sera destinée à l'épargne (notée E).

Dans ce chapitre nous supposons pour un ménage que la relation entre la consommation et le revenu disponible courant est croissante. Tout accroissement du niveau de revenu disponible permet une augmentation des dépenses de consommation. Par la suite, nous mettons l'accent sur la théorie de l'arbitrage entre la période présente et celle à venir connue par la théorie de l'arbitrage inter temporel.

1. Présentation de la fonction de consommation Keynésienne

Selon Keynes, la consommation des ménages est expliquée en grande partie par le niveau de revenu disponible courant (noté Y_d). On parle du revenu national brut déduit d'impôts et des charges sociales (versées au profit de la CNSS et de la CNRPS).

Le revenu disponible est noté $Y_d = Y - T$. Ce revenu sera consacré à la consommation C et à l'épargne E qui est la fraction du revenu non destinée à la consommation. On note $E = Y - C$.

1.1. Définition des propensions moyennes à consommer et à épargner

- On appelle propension moyenne à consommer notée PMC, le rapport entre la consommation et le revenu disponible. On note :

$$PMC = \frac{C}{Y_d}$$

Elle représente la part du revenu disponible destinée immédiatement à la consommation.

- On appelle propension moyenne à épargner notée PMS le rapport entre l'épargne et le revenu disponible. On note :

$$PMS = \frac{S}{Y_d}$$

Elle représente la part du revenu disponible consacrée à l'épargne.

La somme des deux propensions moyennes à consommer et à épargner est égale à 1 :

$$\text{PMC} + \text{PMS} = 1.$$

1.2. Définition des propensions marginales à consommer et à épargner

- On appelle propension marginale à consommer, notée PmC, le rapport entre la variation des dépenses de consommation et la variation du revenu disponible Yd. On note :

$$PmC = \frac{\Delta C}{\Delta Y_d}$$

Cette propension mesure la variation de la consommation des ménages suite à la variation du revenu Yd.

- On appelle propension marginale à épargner PmS le rapport entre la variation de l'épargne et

$$PmS = \frac{\Delta S}{\Delta Y_d}$$

la variation du revenu disponible Yd. On note :

Il est à noter que la somme des deux propensions marginales à consommer et à épargner est égale à 1 :

$$\text{PMC} + \text{PMS} = 1.$$

Le fondement de la théorie Keynésienne est basé au départ sur la *loi psychologique* (*dite la loi psychologique de Keynes*) qui évoque l'idée de base relative à la relation entre l'accroissement du revenu et l'accroissement de la consommation. L'idée de base est que les individus sont incités à augmenter leurs dépenses de consommation à mesure que leurs revenus s'accroissent au cours du temps. Cependant, cette augmentation de la consommation des gens reste toujours inférieure à celle de revenu.

$$\begin{aligned} \Delta Y_d > 0 \Rightarrow \Delta C > 0 \text{ avec, } \Delta C \prec \Delta Y_d \Rightarrow 0 \prec \Delta C \prec \Delta Y_d \Rightarrow \frac{0}{\Delta Y_d} \prec \frac{\Delta C}{\Delta Y_d} \prec \frac{\Delta Y_d}{\Delta Y_d} \\ \text{donc, } 0 \prec PmC \prec 1 \end{aligned}$$

1.3. Illustration et formulation de la consommation Keynésienne

Une représentation simple de la fonction de consommation keynésienne est de supposer que cette fonction est affine c'est-à-dire qu'elle s'écrit sous la forme $Y = ax + b$.

Cette fonction peut s'écrire comme suit :

$$C_t = C_0 + cY_{dt}$$

On note « c » la propension marginale à consommer comprise entre 0 et 1. Elle représente la pente de la fonction de consommation. La pente dans ce cas est le rapport de la variation de la variable dépendante (C) sur la variation correspondante de la variable indépendante (Yd).

C_0 est définie par la consommation incompressible qu'on l'appelle aussi la consommation autonome qui ne dépend pas de Yd .

C_0 et « c » sont toutes les deux constantes.

À partir de cette fonction de consommation, nous pouvons déduire celle de l'épargne. En effet, la partie du revenu disponible qui n'est pas consacrée à la consommation sera épargnée, c'est- à-dire que la fonction d'épargne est la suivante :

$$S = Yd - Ct$$

$$S = Yd - C_0 - cYd$$

$$S = -C_0 + (1-c)Yd$$

$$S = -C_0 + sYdt$$

Où S_t est l'épargne des ménages et $s = 1 - c$; (« s » est la propension marginale à épargnée).

2. Propriétés de la fonction de la consommation Keynésienne

Selon Keynes, la fonction de consommation doit vérifier les propriétés suivantes :

- La consommation ne dépend que du revenu disponible Yd .
- Il s'agit d'une fonction croissante du revenu disponible Yd . Toute augmentation du revenu Yd

entraîne une augmentation de la consommation des ménages.

- $PmS + PmC = 1$ (car $PmC + PmS = c + s = c + (1 - c) = 1$).

- $PMS + PMC = 1$. Ce résultat est justifié comme suit :

$$\left(\text{car } PMC + PMS = \left(\frac{C_0}{Y_d} \right) + c + \left(\frac{-C_0}{Y_d} \right) + s = c + s = c + (1 - c) = 1 \right)$$

- $0 < PmC < 1$
- La PMC diminue quand Y_d augmente :

$$\left(\text{car } PMC = \frac{C_0}{Y_d} + c \right)$$

- La PmC est inférieure à PMC

$$\left(\text{car } PMC = \frac{C}{Y_d} = \frac{C_0 + cY_d}{Y_d} = \frac{C_0}{Y_d} + c = \frac{C_0}{Y_d} + PmC \right)$$

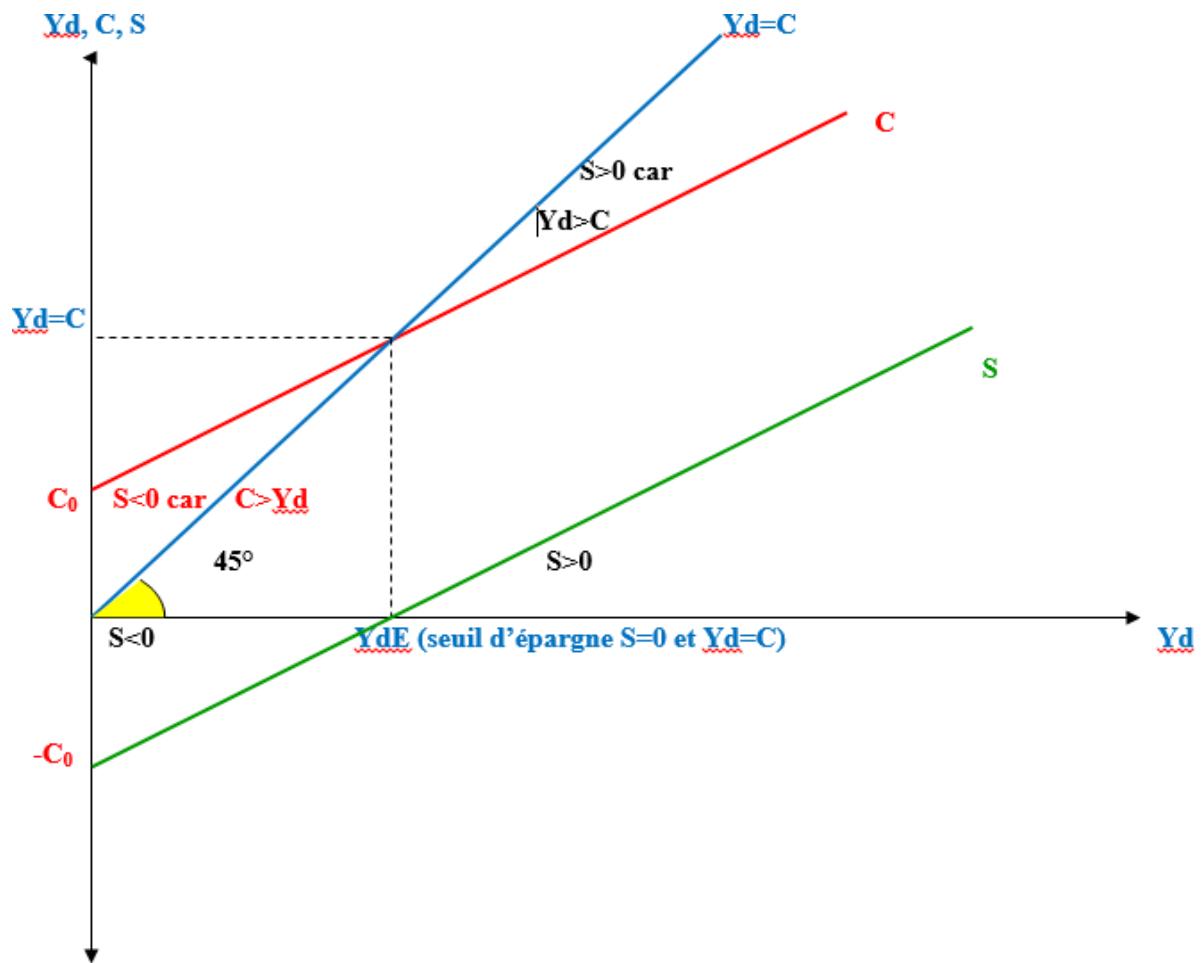
La PMC décroît de ∞ à c , c'est-à-dire que pour des revenus disponibles très élevés, la PMC tend vers la PmC :

$$\left(\text{car } PMC = \frac{C_0}{Y_d} + c \right)$$

2.1. Illustration graphique

La fonction de consommation est présentée comme suit :

Figure 3 : Présentation de la fonction de consommation Keynésienne



Graphiquement, l'épargne est mesurée par l'écart entre la droite de consommation et la première bissectrice ($Yd = C$) : $S=0$. ($Yd = C + S$; si $S = 0$ donc $Yd = C$).

L'épargne peut être *négative* ou *positive* selon le niveau du revenu disponible. Il existe un niveau de $Yd = Yd^*$ pour lequel $S=0$ (tout le revenu est consommé, donc l'épargne est nulle).

Yd^* est le seuil d'épargne. Yd^* correspond à la valeur de Yd quand $Yd = C$ ou $S = 0$. Le seuil d'épargne Yd^* est tel que $C = Yd \Leftrightarrow C_0 + cYd = Yd \Leftrightarrow Yd(1-c) = C_0 \Leftrightarrow$

$$Yd^* = \frac{C_0}{1+c}$$

- Pour $Yd > Yd^*$, donc $C < Yd$ donc $S > 0$.

- Pour $Yd < Yd^*$, donc $C > Yd$ donc $S < 0$: dans ce cas il y a une désépargne et le consommateur peut recourir à l'épargne antérieure pour combler l'insuffisance de Yd (dans ce cas la PMC peut être supérieure à 1).

2.2. Exercice d'application 1

Les données suivantes sont relatives à une fonction de consommation keynésienne :

Yd	C	PmC	PMC	PmS	S
800					200
	650				250
			0,7		300
1100					

- 1) Compléter le tableau ci-dessus en mettant en évidence les formules utilisées (juste les formules, pas le calcul).
- 2) Donner la signification de la PmC trouvée ?
- 3) Quelles sont les propriétés posées par Keynes. Sont t- elles vérifiées ?
- 4) Déterminer la fonction de consommation de cette économie. Que représente Co ?
- 5) Tracer sur un même graphique la droite de consommation et celle d'épargne. Mettez en évidence le seuil d'épargne.

Exercice d'application 2

Soit la fonction de consommation $C = 84 + 0.72 Yd$ où C représente la consommation et Yd le revenu disponible

Calculer le revenu disponible correspondant au seuil de rupture.

- 1) Sur un même graphique, représenter la fonction de consommation et celle d'épargne en mettant en évidence la valeur de Yd trouvée dans la 1ère question.
- 2) Pour quelles valeurs du revenu disponible, les dépenses de consommation sont- elles supérieures au revenu disponible ?
- 3) Retrouver ce résultat en passant par la fonction d'épargne. Commenter le résultat trouvé.

3. Le plan de consommation inter-temporel

Dans la présentation de son modèle, l'économiste Fisher met en évidence les choix effectués par les consommateurs portant sur différentes périodes (exemple le présent et le futur). La décision d'utilisation du revenu par un ménage reflète son choix entre effectuer une consommation durant la période présente et épargner son revenu pour le consommer durant la période avenir. Si on se base sur le concept de la rationalité, on devra penser qu'un ménage prend en considération les deux périodes, présente et future, dans la formulation de son choix inter-temporel.

3.1. Cadre d'analyse

La théorie du comportement du consommateur telle que nous l'avons vue jusqu'à présent était statistique, où les raisonnements ont été faits dans le cadre d'une seule période. Nous allons maintenant nous situer dans une perspective dynamique. Plus précisément, nous nous intéressons à l'arbitrage entre consommer aujourd'hui ou consommer demain et épargner.

L'un des objectifs du consommateur est d'augmenter sa consommation sur les deux plans quantitatif et qualitatif. La contrainte du revenu constitue une limite pour le consommateur pour accroître sa consommation. Cette contrainte est appelée la contrainte budgétaire que son étude est important puisqu'il nous permet de savoir comment un ménage effectue ses choix de consommations.

Soient deux périodes 1 et 2 où le revenu de la première période est notée Y_1 et celui de la deuxième période est notée Y_2 . On suppose qu'à la première et à la deuxième période, cet individu consomme respectivement C_1 et C_2 . On suppose aussi que la consommation de cet individu constitue une variable réelle corrigée de l'effet de l'inflation. Cet individu peut effectuer à la fois une opération d'emprunt et une opération d'épargne. Il peut emprunter ou prêter entre deux périodes au même taux d'intérêt nominal noté i .

Durant chaque période, l'individu peut effectuer des dépenses de consommation suivant deux cas : soit des dépenses qui dépassent son revenu durant la même période, soit des dépenses inférieures à son revenu perçu durant la même période.

Traitons le premier cas où on suppose que les dépenses de consommation de la période 1 sont inférieures au revenu du ménage ($Y_1 > C_1$). Dans ce cas, l'individu peut consacrer une fraction de son revenu à l'épargne durant la période présente (première période).

Le montant de l'épargne est le suivant : $S = Y_1 - C_1$. S est relatif au montant de l'épargne accumulée durant la période présente (première période).

Le montant épargner par l'individu durant la première période (S) va produire un montant d'intérêt qu'on note ($i S$). De même, durant la deuxième période l'individu va gagner son revenu Y_2 . Durant cette deuxième période, l'individu peut donc consommer le montant épargné durant la première période ainsi que l'intérêt qui en découle en ajoutant le montant de son revenu de la deuxième période.

$$C_2 = Y_2 + S + i S \quad C_2 = Y_2 + (1+i) S$$

Traitons maintenant le deuxième cas où on suppose que les dépenses de consommation de la première période dépassent le revenu perçu par l'individu ($Y_1 < C_1$). Le financement de la consommation s'effectue par un emprunt (E) qui est égal à $E = C_1 - Y_1$. L'épargne de l'individu est donc négative durant la première période. Le revenu Y_2 de la deuxième période ne sera pas dépensé entièrement dans la mesure où l'individu consacre une fraction de ce revenu pour rembourser son emprunt de la première période.

$$\text{On peut donc écrire : } C_2 = Y_2 - (1+i) S$$

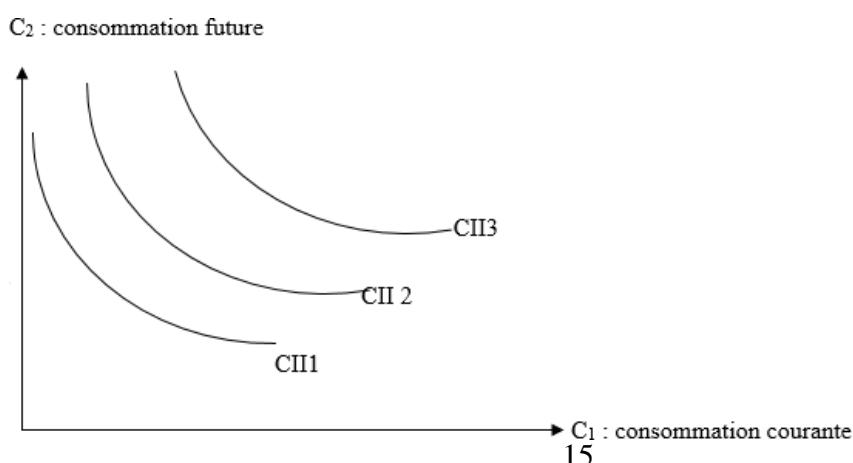
$$C_2 = Y_2 - (1+i)(Y_1 - C_1)$$

3.2. Les préférences du consommateur : l'arbitrage consommation-épargne

3.2.1. Présentation de la fonction d'utilité et des courbes d'indifférences

La fonction d'utilité inter temporelle est notée $U(C_1, C_2)$. Les courbes d'indifférences intertemporelles sont notées par la lettre CII et sont présentées au niveau de la figure 5 ci-dessous.

Figure 5 : Présentation des courbes d'indifférence inter temporelles du consommateur



Sur chaque courbe d'indifférence inter temporelle, le consommateur est indifférent entre plusieurs combinaisons de consommation courante (C_1) et de consommation future (C_2). Dans ce cadre, la courbe d'indifférence inter temporelle la plus élevée correspond à la plus grande satisfaction. La courbe d'indifférence 3 (CII 3) possède un niveau d'utilité supérieur à celui de la première et de la deuxième CII.

3.2.2. Le taux marginal de substitution

Le taux marginal de substitution de la consommation future à la consommation courante noté TMS_{C_1/C_2} indique le nombre d'unités de « biens futurs » que le consommateur est prêt à sacrifier pour avoir une unité supplémentaire de « biens présents », tout en gardant le même niveau de

$$TMS_{C_1/C_2} = -\frac{dC_2}{dC_1} = 1+i$$

satisfaction.

$(1+R)$ représente la pente de la courbe d'indifférence inter temporelle. Ou encore,

$$TMS_{C_1/C_2} = \frac{\text{utilité marginale de la consommation courante}}{\text{utilité marginale de la consommation future}} = \frac{UmC_1}{UmC_2}$$

Avec,

$$TMS = \frac{UmC_1}{UmC_2} \text{ avec } UmC_1 = \frac{\partial U(C_1, C_2)}{\partial C_1}$$

$$TMS = 1 + R$$

R représente le taux d'escompte psychologique ou le taux marginal de préférence par rapport au temps (taux subjectif).

On aura donc trois cas :

- $TMS = 1$: dans ce cas $R = 0$ cela signifie qu'il n'y a pas de préférence pour le temps. Le consommateur est prêt à substituer une unité de bien aujourd'hui contre une unité de bien dans le futur.
- $TMS > 1$: dans ce cas $R > 0$, cela signifie qu'il existe une préférence pour le présent. Le

consommateur est donc à renoncer à plus d'une unité de bien futur pour avoir une unité supplémentaire de bien aujourd'hui, avec une insatisfaction inchangée.

- $TMS < 1$: dans ce cas $R < 0$, cela signifie qu'il existe une préférence pour le futur.

3.2.3. La contrainte du consommateur : la contrainte budgétaire inter temporelle (CBI)

Il faut bien noter que Y_1 , et Y_2 , C_1 et C_2 ne sont pas directement comparables. Ainsi, pour comparer des revenus ou des consommations à des périodes différentes, on les ramène à des montants payables aujourd'hui. Il s'agit de l'opération d'actualisation.

Par exemple une valeur actualisée à la période 1 d'un montant T perçue à la période 2 par la valeur suivante : $T/(1+i)$ où i représente le taux d'intérêt nominal ou le taux d'actualisation.

On suppose toujours que ce taux d'intérêt est le même à toutes les périodes. Dans notre cas, la valeur actualisée de Y_2 sera égale à :

$$Y_2 = \frac{Y_2}{1+i}$$

De même pour la valeur actualisée de C_2 , on la note comme suit

:

$$C_2 = \frac{C_2}{1+i}$$

Ainsi la contrainte budgétaire inter temporelle notée CBI s'écrit comme suit :

$$\underbrace{Y_1 + \frac{Y_2}{1+i}}_{\text{la somme des revenus actualisés}} = \underbrace{C_1 + \frac{C_2}{1+i}}_{\text{la somme des dépenses actualisées}}$$

On a déjà défini les deux cas auxquels est confronté un individu. Dans le cas où la consommation de la première période ne dépasse pas le revenu de la même période, l'individu peut épargner ou placer son argent. On note par la lettre S l'épargne ou le placement, $S > 0$. Dans le cas où l'individu emprunte un montant d'argent, S est inférieure à 0 et désigne l'emprunt ou la désépargne.

A la première période, le consommateur a trois alternatives :

- Soit consommer moins que son revenu Y_1 et donc épargner S . cette épargne est placée au taux d'intérêt nominal i entre les deux périodes, de sorte que le consommateur récupère $S(1+i)$ à la deuxième période. On aura :

A la période 1 : $C_1 + E = Y_1$ (1)

A la période 2 : $C_2 = Y_2 + (1+i)S$ (2)

- Soit consommer plus que son revenu disponible Y_1 et donc emprunter S . Dans ce cas, les relations précédentes restent vraies mais l'épargne S devient négative.
- Le consommateur ne prête pas et n'emprunte pas. Il consomme un montant égal au revenu de chaque période, il en résulte donc : l'épargne est nulle ($S=0$), la consommation de la première période est égale au revenu de la même période ($C_1 = Y_1$) et la consommation de la deuxième période est égale au revenu de la même période ($C_2 = Y_2$). Cette situation est relative à l'autarcie financière ou bien l'autonomie financière.

A partir des équations (1) et (2) illustrées ci-dessus, on obtient la contrainte budgétaire inter temporelle (CBI).

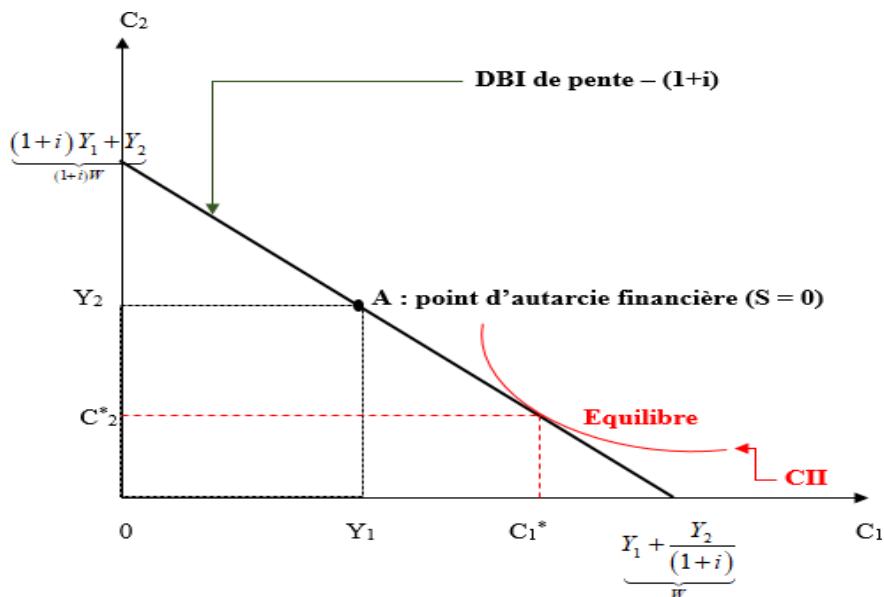
De l'équation (2), on écrit :

$$(2) \Rightarrow C_2 - Y_2 = (1+i)S \Rightarrow S = \frac{C_2 - Y_2}{(1+i)} \quad (3)$$

En remplaçant l'équation (3) dans l'équation (1), on aura :

$$\begin{aligned} C_1 + \frac{C_2 - Y_2}{(1+i)} &= Y_1 \\ \Rightarrow C_1 + \frac{C_2}{(1+i)} &= Y_1 + \frac{Y_2}{(1+i)} \quad (4) \end{aligned}$$

Figure 6 Présentation graphique de l'équilibre



3.3. L'offre de l'épargne

- Définition

C'est l'excès de ressources par rapport aux dépenses de consommation que le consommateur désir placer en fonction de divers paramètres, en particulier le taux d'intérêt qui rémunère les actifs financiers.

A l'équilibre, $S = Y_1 - C_1$

D'une part, le comportement du consommateur peut être influencé suite à une variation des revenus des deux périodes. D'autre part, l'impact d'une hausse du taux d'intérêt i sur la consommation de la première période C_1 et sur le niveau de l'épargne S est déterminé par deux effets :

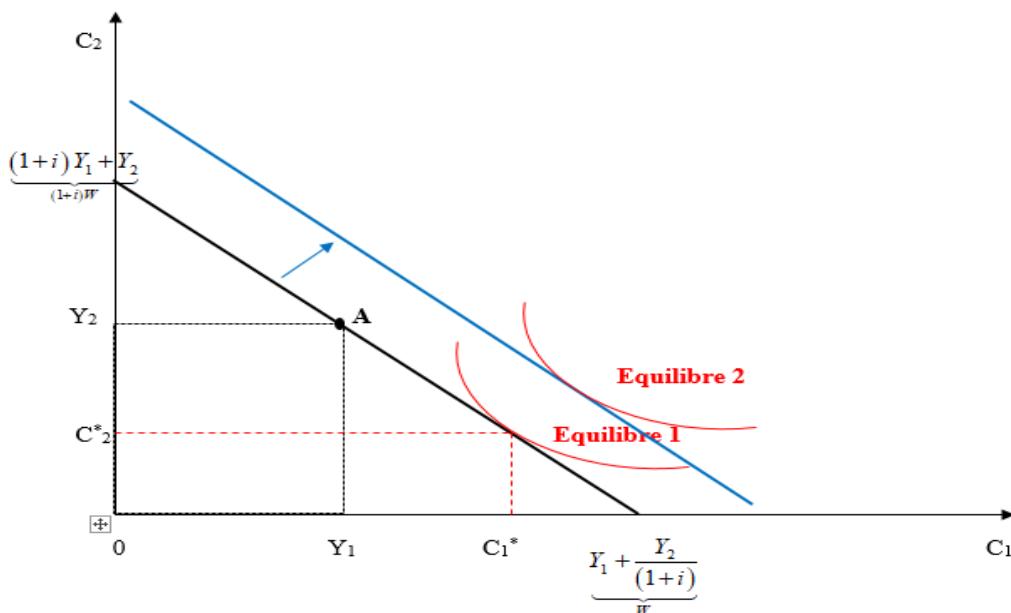
- L'effet substitution
- L'effet revenu

Avant d'étudier ces deux effets, nous mettons l'accent sur l'effet sur le comportement du consommateur suite à une variation des revenus (Y_1 et Y_2).

3.3.1. L'impact d'une augmentation des revenus Y_1 et Y_2 sur le niveau de la consommation

Dans le cas d'une augmentation des deux revenus des deux périodes, le domaine de la droite budgétaire augmente où on enregistre un déplacement parallèle de la contrainte budgétaire à droite vers le haut. Cela reflète un accroissement de la consommation des deux périodes dans le cas des biens normaux. Dans le cadre du choix inter temporelle, les dépenses de consommation d'un individu sont liés aux deux revenus (revenu courant et celui futur). Cette analyse est opposée à la théorie Keynésienne où la consommation ne dépend que du revenu disponible courant (de la période actuelle). On illustre dans la figure ci-dessous l'effet d'une variation des revenus sur la contrainte budgétaire.

Figure 7 Présentation de l'effet d'une variation des revenus sur le comportement de la consommation



3.3.2. L'impact d'une augmentation du taux d'intérêt sur le niveau de la consommation

- Effet substitution

Si le taux d'intérêt i augmente, la consommation courante devient plus chère pour deux raisons

:

- Le coût des emprunts augmente.
- Le rendement des placements augmente.

Ainsi, une hausse du taux d'intérêt i décourage la consommation présente C_1 en faveur de la consommation future C_2 et donc encourage l'épargne.

Il en résulte donc :

$$Si \ i \uparrow \Rightarrow \Delta C_1^s \prec 0 \Rightarrow \Delta S^s \succ 0$$

- Effet revenu

Pour déterminer l'effet revenu, deux cas à prendre en considération :

- Si le consommateur est emprunteur, la hausse du taux d'intérêt augmente ses charges d'intérêt et donc l'appauvrit dans la mesure où son revenu diminue. En supposant que les biens sont normaux :

$$Si \ i \uparrow \Rightarrow \Delta C_1^R \prec 0 \Rightarrow \Delta S^R \succ 0$$

L'effet total est présenté comme suit :

$$\Delta C_1 = \Delta C_1^s + \Delta C_1^R \prec 0$$

$$\Delta S = \Delta S^s + \Delta S^R \succ 0$$

- Si le consommateur est préteur, la hausse du taux d'intérêt augmente ses revenus et augmente sa consommation présente. Il en résulte donc :

$$Si \ i \uparrow \Rightarrow \Delta C_1^R \succ 0 \Rightarrow \Delta S^R \prec 0$$

L'effet total est présenté comme suit :

$$\Delta C_1 = \Delta C_1^s + \Delta C_1^R \prec 0 \quad ou \succ 0$$

$$\Delta S = \Delta S^s + \Delta S^R \prec 0 \quad ou \succ 0$$

Dans ce cas, l'effet total dépend de l'importance de chaque effet.

Dans l'analyse du choix inter temporelle, on a supposé que les biens sont normaux. L'effet total, dans le

cas d'un accroissement du taux d'intérêt, est une augmentation du niveau de la consommation future. Cependant, durant la première période, on peut enregistrer soit une baisse de la consommation ou soit d'une hausse de cette dernière car l'effet revenu et l'effet substitution peuvent engendrer des effets opposés.

Selon les analyses des classiques, sans avoir démontré ce résultat, l'effet revenu est supposé le plus dominant. Il l'emporte toujours sur l'effet revenu. Il en résulte un décroissement de la consommation dans le cas d'une hausse du taux d'intérêt. Il s'agit donc d'une relation décroissante entre la consommation et le taux d'intérêt.

4. La théorie de revenu relatif

Cette analyse a été présentée par l'économiste américain J.Duesen Berry en 1949.

Elle est basée sur 2 hypothèses :

La première hypothèse spécifie que les individus sont sensibles à la comparaison de leurs dépenses de consommation avec celles des autres consommateurs. Les agents appartenant à des groupes de revenus faibles subissent un effet d'imitation vis à vis des agents appartenant à des groupes de revenu élevés. Ils auront en conséquence une propension à consommer plus forte que celle des agents du groupe à revenu élevé.

La seconde hypothèse est que la consommation d'une période est davantage en fonction de revenu antérieure le plus élevé que celui de la période courante.

Pour Duesenberry la consommation devient proportionnelle au revenu lorsque ce dernier retrouve le niveau le plus élevé atteint dans le passé. Cette thèse est connue sous le nom de l'effet de rémanence.

Le revenu relatif devient donc un déterminant important du niveau de consommation en période de récession ou de reprise. La consommation n'évolue pas proportionnellement au revenu.

5. La théorie de revenu permanent : « Friedman en 1957 »

5.1. Le revenu permanent (Y_p)

Selon Friedman, le consommateur dissocie au sein de son revenu effectif ($Y_t = Y_p + Y_T$), ce qu'il juge comme étant de nature durable (revenu permanent : Y_p), de ce qu'il considère comme ayant un caractère temporaire (le revenu transitoire : Y_T), comme les plus-values inattendues, les heures supplémentaires inhabituelles ...

Le revenu permanent est le revenu que les ménages anticipent recevoir normalement au cours des années à venir. Pour l'évaluer, Friedman envisage un processus d'anticipation adaptative où Y_p est continuellement ajustée dans le temps en fonction de l'écart entre le revenu courant permanent anticipé à la période précédente Y_{t-1} .

$$Y_{pt} = y_{pt-1} + \lambda(y_t - y_{pt-1}) \text{ avec } 0 < \lambda < 1$$

5.2. La consommation en fonction du revenu permanent

FRIEDMAN distingue dans la consommation et le revenu une composante permanente et une composante transitoire. Selon l'auteur, les composantes transitoires sont des dépenses ou recettes exceptionnelles non prévisibles, les ménages consomment un pourcentage de leur revenu permanent :

$$C_p = \alpha Y_p \quad \text{avec } 0 < \alpha < 1, \quad Pmc = \alpha \quad \text{et} \quad PMC = \alpha$$

5.3. La remise en cause du multiplicateur Keynésien

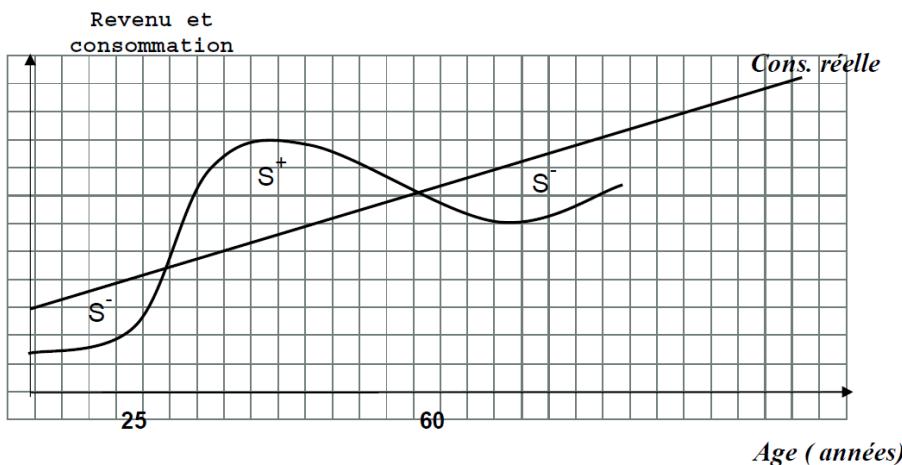
La consommation est liée au revenu permanent plutôt qu'au revenu courant en conséquence une variation de ce dernier n'a d'effet sur la consommation que dans la mesure où cette variation modifie le revenu permanent.

Prenons l'exemple d'une dépense de l'Etat effectuée dans le cadre d'un programme de relance de l'activité économique. Pour les ménages les revenus reçus sont par nature non appelés à ce renouveler.

La propension à dépenser ses revenus est théoriquement nulle et pratiquement faible. Quand le revenu courant croît ou baisse pour des raisons temporaires ou aléatoires, les gens ne bouleversent pas complètement leurs habitudes de consommation (s'il s'agit d'une baisse temporaire ils puisent leur épargne et s'il s'agit d'une augmentation temporelle ils augmentent leur épargne).

6. La théorie du cycle de vie

Elaborée par l'économiste américain Franco Modigliani en 1963. Cette théorie soutient que la consommation représente une proportion constante de revenu de ménages tout au long de leur durée de vie qui peut être divisée en trois périodes principales : La vie non active, La vie active et la retraite.



La première période (la vie non active) : durant la vie non active et malgré l'absence du revenu courant la consommation est stable en raison de la richesse léguée par les parents et de l'emprunt.

La deuxième période (Celle des années de vie active) : L'individu gagne des revenus qui vont en croissant. Il rembourse ses dettes et accumule une richesse financière (titres financiers ou titres de propriétés).

La troisième période (La retraite): utilisation de la richesse accumulée pour combler le désépargne dû à la baisse du revenu courant.

Pendant la jeunesse, le revenu est relativement bas, tandis que pendant l'âge adulte il atteint un niveau maximum pour décliner par la suite.

L'apport de cette théorie réside dans la proposition selon laquelle les individus consomment des proportions différentes de leur revenu selon leur âge (pendant la jeunesse et après la retraite la consommation dépasse le revenu).

Cette théorie met l'accent également sur la richesse nette totale comme facteur déterminant des décisions de consommation. Ces richesses comprennent la valeur présente actualisée des revenus futurs de travail, des titres financiers et des biens de propriété.

7. Les autres variables explicatives

A côté du revenu et de la richesse, un certain nombre de variables furent avancées par différents économistes pour expliquer les variations de la consommation des ménages. Parmi ces facteurs nous pouvons retenir : Le taux d'intérêt, le montant des dépenses publicitaires, l'évolution des prix,...

Dans les faits, aucune étude empirique n'a confirmé l'analyse selon laquelle le niveau de consommation serait fonction du taux d'intérêt.

Pour les dépenses publicitaires et l'évolution des prix, il apparaît que ces deux variables modifient la structure de la consommation mais n'exercent aucune influence sur le volume global.

Signalant pour terminer que la répartition des revenus et la politique de redistribution agissent sur la consommation globale dans la mesure où les propensions marginales à consommer différent selon les catégories socioprofessionnelles

On note que la richesse du consommateur est notée W et exprimée comme suit :

$$W = Y_1 + \frac{Y_2}{(1+i)}$$

- Détermination de l'équation de la droite budgétaire inter temporelle (DBI)

Pour déterminer l'équation de la DBI, on partira de l'équation (4) illustrée ci-dessus, on aura :

$$\begin{aligned} (4) \Rightarrow C_1 + \frac{C_2}{(1+i)} &= Y_1 + \frac{Y_2}{(1+i)} \\ \Rightarrow \frac{C_2}{(1+i)} &= Y_1 + \frac{Y_2}{(1+i)} - C_1 \\ \Rightarrow C_2 &= Y_1(1+i) + Y_2 - C_1(1+i) \\ \boxed{\Rightarrow C_2 = W(1+i) - C_1(1+i)} \end{aligned}$$

La contrainte budgétaire inter temporelle est décroissante. Sa pente est négative : $-(1+i) < 0$. Dans le cas où la consommation C_1 est nulle ($C_1=0$), on aura :

$$C_2 = Y_1(1+i) + Y_2$$

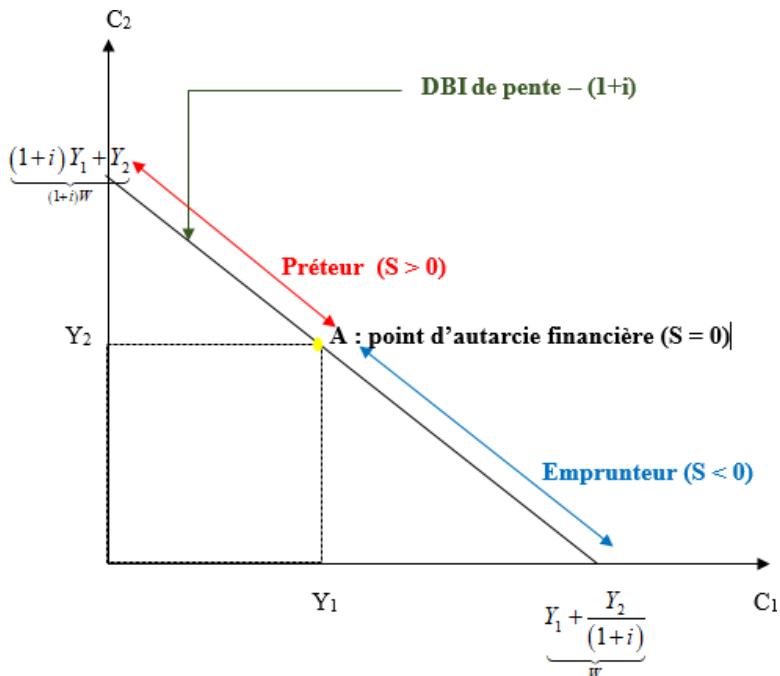
Il s'agit de la consommation maximale de la deuxième période.

La droite budgétaire inter temporelle passe par le point de l'autarcie financière qu'on note sur le graphique par la lettre A. ce point possède les coordonnées suivantes : A ($C_1=Y_1$; $C_2=Y_2$) quel que soit la valeur du taux d'intérêt nominal i . A gauche du point A, le consommateur est préteur puisque $C_1 < Y_1$ où il consomme moins que son revenu à la période courante. Dans l'autre cas, le consommateur est emprunteur à droite du point A puisque $C_1 > Y_1$ où il consomme plus que son revenu disponible à la première période.

- Illustration graphique de la droite budgétaire inter temporelle

On présente ci-dessous le graphique de la DBI :

Figure 8 Présentation graphique de la droite budgétaire inter temporelle



- Détermination de l'équilibre : l'optimisation

L'équilibre du consommateur correspond à une combinaison (C_1^*, C_2^*) qui maximise son niveau de satisfaction tout en tenant compte de sa contrainte budgétaire inter temporelle.

Le problème du consommateur s'écrit comme suit

$$\begin{cases} \text{Max } U(C_1, C_2) \\ S/C : C_1 + \frac{C_2}{(1+i)} = Y_1 + \frac{Y_2}{(1+i)} \end{cases}$$

A l'équilibre, on écrit :

$$TMS = \frac{\frac{\partial U(C_1, C_2)}{\partial C_1}}{\frac{\partial U(C_1, C_2)}{\partial C_2}} = -\frac{dC_2}{dC_1} = 1+i$$

Géométriquement, la pente de la courbe d'indifférence inter temporelle (dC_2/dC_1) est égale à la pente de la droite budgétaire inter temporelle : $-(1+i)$.

Ainsi à l'équilibre le TMS = $1+R = 1+i$ donc $R = i$.

A l'équilibre, l'individu égalise son taux d'escompte psychologique au taux d'intérêt.

1.3. Les autres opérations

Ce sont les autres opérations sur produit, les opérations de répartition et les opérations financières.

a) Les autres opérations sur produits

Elles sont principalement de deux sortes: les opérations dites (en langage courant) d'investissement et les opérations constitutives de la balance commerciale. Le terme d'«investissement», bien que très parlant, n'appartient pas au vocabulaire de la comptabilité nationale à cause de son ambiguïté. Il est utilisé tant pour désigner un investissement en actifs réels (machines) qu'un investissement en actifs financiers (titres), alors qu'il s'agit d'opérations économiques de nature très différente. L'investissement en tant qu'opération sur produits s'appelle, en comptabilité nationale, formation brute de capital (FBC).

La FBC comprend trois types d'opérations

– la formation brute de capital fixe (FBCF) recouvre les acquisitions moins les cessions d'actifs fixes réalisées par les unités productrices résidentes au cours de la période.

Les actifs fixes peuvent être corporels (machines, logements, etc.) ou incorporels (par exemple l'achat de logiciels par une entreprise). Dans tous les cas, ils doivent avoir été produits; c'est pourquoi l'acquisition de terrains n'entre pas dans la FBCF; y entrent, en revanche, les travaux effectués sur des terrains (travaux d'assèchement des sols par exemple). Si l'on soustrait de la FBCF la consommation de capital fixe, on obtient la formation nette de capital fixe (FNCF) ;

– la variation des stocks est la différence entre les entrées en stocks et les sorties de stocks auxquelles s'ajoutent les éventuelles pertes courantes sur les stocks. Sont comptés en stocks tous les biens, sauf les biens de capital fixe, détenus par une unité productrice: produits bruts, produits semi-finis, produits finis;

– les acquisitions moins les cessions d'objets de valeur concernent les biens utilisés ni à la production ni à la consommation, ne se détériorant pas avec le temps et acquis pour servir de réserve de valeur: pierres et métaux précieux, antiquités, objets d'art et de collection, etc.

L'évaluation de la FBC est faite au prix d'acquisition pour la FBCF et les objets de valeur, au prix de base ou au prix d'acquisition, selon la nature du produit, pour les variations de stocks (par exemple les produits finis prêts à être vendus sont évalués au prix de base, les matières premières achetées et stockées en attendant d'être utilisées sont évaluées au prix d'acquisition).

Les opérations constitutives de la balance commerciale sont :

– les exportations, qui sont les transferts définitifs de biens et services de la France vers le reste du monde ;
– les importations, qui sont les transferts en sens inverse. La différence entre la valeur des exportations et celle des importations est couramment appelée solde de la balance commerciale : si la différence est positive on parle d'excédent commercial ou de balance commerciale excédentaire, sinon on parle de déficit commercial ou de balance commerciale déficitaire. Toutefois la comparaison des exportations et des importations pose un problème classique d'homogénéisation préalable : les statistiques en ce domaine sont fournies par les Douanes françaises, soucieuses

surtout de contrôler les valeurs qui rentrent en France ou qui sortent de France, et non d'établir des séries statistiques homogènes entre les importations et les exportations, ce qui est le souci des comptables nationaux de l'Insee.

Lorsqu'un bien importé arrive à la douane française, sa valeur d'importation comporte non seulement le prix de départ dans le pays de provenance, mais aussi les frais de transport, d'assurance, etc. On dit que la valeur de l'importation est une valeur CAF (coût, assurance, fret).

En revanche, lorsqu'une marchandise exportée passe la douane française, sa valeur déclarée est simplement le prix de la marchandise au départ de la France, nette de tous frais de transport et d'assurance complémentaires. On dit que la valeur de l'exportation est une valeur FAB (« franco à bord»).

Les exportations sont en principe évaluées FAB, et les importations CAF. Toutefois, comme les frais d'assurance ou de transport représentent le prix de services distincts du bien auquel ils s'attachent, il est possible de passer à une évaluation FAB des importations, ce qui fournit des grandeurs directement comparables aux exportations. Les comptables nationaux font la correction et procèdent à une évaluation FAB/CAF des importations et des exportations. Il convient de signaler une dernière catégorie d'opérations sur produits : les opérations sur biens existants, c'est-à-dire les transactions sur marchandises d'occasion.

Ces opérations, enregistrées comme dépense négative du vendeur et comme dépense positive de l'acheteur, ne laissent souvent aucune trace dans la comptabilité nationale.

En ce qui concerne les acquisitions de terrains, qui n'entrent, avons-nous dit, ni dans la FBCF ni même dans la catégorie des opérations sur produits, elles sont classées dans la catégorie « autres flux» sous la rubrique acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits, où figurent également les acquisitions (moins les cessions) d'«actifs incorporels non financiers non produits» tels que brevets, fonds de commerce, etc.

b) Les opérations de répartition

Les facteurs de production sont tous les éléments nécessaires à l'activité de production : les matières premières, les biens d'équipement, la terre, le travail, le financement, et même des éléments tels que l'ordre public, la bonne santé des travailleurs ou de leurs entreprises, etc. Tout cela a un prix qui est précisément la valeur ou le coût de la production.

Certains facteurs de production, outre leur fonction produisant, ont la qualité de produits: c'est le cas des matières premières après qu'elles ont été extraites du sol, ou des biens d'équipement utilisés dans la production. Le prix de ces facteurs constitue la consommation intermédiaire et la consommation de capital fixe.

Mais les autres facteurs de production, privés de la qualité de produits, n'ont que leur seule fonction produisante. Leur prix constitue alors le revenu des titulaires de ces facteurs. Le revenu est donc la contrepartie exacte de la production, déduction faite de la consommation intermédiaire et de la consommation de capital fixe. Ce revenu, qui est la rémunération directe des facteurs de production, est qualifié de primaire. C'est la répartition du revenu primaire entre les titulaires de facteurs de production que décrivent, en premier lieu, les opérations de répartition.

Le plus important de ces facteurs de production étant le travail salarié, la principale des opérations de répartition est la rémunération des salariés : elle représente, dans le coût total de la production, le coût du facteur travail.

Cependant, dans la production capitaliste, le travail des salariés est combiné avec l'utilisation d'un capital qui, en général, ne leur appartient pas. C'est donc le plus souvent à d'autres personnes qu'est versé le prix des services du capital. Il s'agit essentiellement d'intérêts ou dividendes, correspondant au prix des services du capital financier, et, dans une moindre mesure, de loyers de terrains, correspondant au prix des services du capital foncier. L'ensemble constitue les revenus de la propriété

Deux autres catégories d'opérations de répartition sont liées à la répartition primaire du revenu. La première est intitulée impôts sur la production et les importations, la taxe à la valeur ajoutée ou TVA en constituant la plus grande part. La seconde est constituée par les subventions. On peut considérer les impôts sur la production comme la « rémunération» de l'État qui, en contrepartie, fournit à la production des entreprises un cadre institutionnel stable. De même les subventions sont le « prix» versé aux entreprises pour ce facteur de production primordial qu'est leur maintien en «bonne santé» économique.

Il y a donc un lien direct entre ces deux catégories d'opérations et la répartition primaire du revenu.

Les opérations de répartition décrivent aussi, en second lieu, la répartition secondaire du revenu, c'est-à-dire la redistribution du revenu primaire entre les personnes par le canal de divers transferts ou prélèvements. Trois catégories d'opérations de répartition rendent compte de cette redistribution :

- les impôts courants sur le revenu et le patrimoine (impôt sur le revenu des personnes physiques, impôt sur les bénéfices des sociétés, impôt sur la fortune, etc.) ;
- les cotisations et prestations sociales ;
- les autres transferts courants (primes et indemnités d'assurance-dommages, transferts liés à la coopération internationale, loteries et paris, amendes et pénalités, etc.).

Toutes ces opérations sont censées corriger la répartition des revenus primaires et aboutir à une répartition en principe moins inégalitaire des revenus secondaires ou revenus disponibles.

Une dernière catégorie d'opérations de répartition, intitulée transferts en capital, ne concerne pas la répartition des revenus mais celle des patrimoines. Elle contient, entre autres, les impôts en capital (droits de succession par exemple) et les aides à l'investissement.

c) Les opérations financières

Ce sont les opérations qui portent, avons-nous dit, sur des actifs et passifs financiers ou, ce qui est équivalent, sur des créances et dettes. La comptabilité nationale distingue huit catégories d'opérations financières :

- or monétaire et DTS (réserves de la banque centrale détenues en or et en droits de tirages spéciaux sur le Fonds monétaire international –FMI) ;
- numéraire et dépôts (monnaie fiduciaire, c'est-à-dire les billets et pièces, qui sont des créances pour les détenteurs et une dette pour les émetteurs (banque centrale pour les billets, Trésor public pour les pièces) et monnaie scripturale, c'est-à-dire les dépôts transférables) ;
- titres de créance (titres de créances négociables (TCN) à court terme, obligations à long terme) ;
- crédits ;
- actions et parts de fonds d'investissement (notamment les sociétés d'investissement à capital variable –SICAV– et les fonds communs de placement –FCP) ;

- droits sur les provisions techniques d’assurance (ensemble des droits détenus par les assurés sur les assureurs, qui sont des créances pour les premiers, des dettes pour les seconds);
- produits financiers dérivés (swaps, options, futures, etc.);
- autres comptes à recevoir ou à payer (délais de paiement consentis aux acheteurs par les fournisseurs et avances des acheteurs aux producteurs)

Les agents

Les opérations sont faites entre des agents qui, précisément, tirent leur identité de la nature des opérations qu’ils font le plus souvent. La définition des agents suit donc, logiquement, celle des opérations. Le SEC définit l’agent économique comme une unité institutionnelle à partir de laquelle il procède à des regroupements en sous-ensembles appelés secteurs institutionnels.

2.1 Définition de l’agent économique : l’unité institutionnelle

La comptabilité nationale française s’applique à des agents résidents, c’est-à-dire des agents ayant un centre d’intérêt sur le territoire économique de la France. Le « centre d’intérêt » est établi dès que l’agent en question a effectué des opérations économiques pendant au moins un an sur le territoire économique de la France. Celui-ci comprend : le territoire géographique (France continentale, Corse, Monaco, départements d’outre-mer); les enclaves territoriales de la France à l’étranger (par exemple les ambassades françaises, les bases militaires ou scientifiques à l’étranger); les eaux territoriales; l’espace aérien. Il ne comprend pas les enclaves extraterritoriales en France, telles que les ambassades étrangères en France. Toute opération avec un agent non-résident est considérée comme étant faite avec le reste du monde.

Le terme d’agent économique n’appartient cependant pas au vocabulaire de la comptabilité nationale qui lui préfère celui d’unité institutionnelle.

DÉFINITION

L’unité institutionnelle est « un centre élémentaire de décision économique caractérisé par une unicité de comportement et une autonomie de décision dans l’exercice de sa fonction principale».

C’est donc l’autonomie de décision qui caractérise l’unité institutionnelle et non la personnalité juridique dont elle n’est d’ailleurs pas nécessairement dotée. Les unités institutionnelles ne se confondent pas avec les personnes physiques ou morales. Par exemple, les enfants vivant en famille avec leurs parents ne constituent pas des unités institutionnelles : ils n’ont pas d’autonomie de décision, le centre élémentaire de décision économique étant la famille. En revanche, les sociétés filiales d’une société mère, dès qu’elles sont dotées de la personnalité juridique, constituent des unités institutionnelles distinctes de la société mère : la personnalité juridique, en ce cas, implique une présomption d’autonomie de décision. Toutefois, cette présomption peut exister en l’absence de personnalité juridique; d’autres critères sont alors pris en compte, comme l’existence d’une comptabilité complète.

La définition générale de l'unité institutionnelle permet aussi de résoudre de façon satisfaisante le problème classique des « entrepreneurs individuels ». Ceux-ci sont, pour l'essentiel, des commerçants, des artisans, des membres de professions libérales. La question est de savoir si l'entrepreneur individuel considéré dans son activité professionnelle constitue une unité institutionnelle distincte de la famille de l'entrepreneur.

Pour répondre à cette question, il suffit de voir s'il y a un ou deux centres de décision économique. Or le comptable national constate que très souvent, chez les entrepreneurs individuels, il y a confusion du patrimoine de l'entreprise et du patrimoine familial : l'artisan chauffeur de taxi utilise la même voiture pour transporter ses clients la semaine ou pour promener sa famille le dimanche; le médecin utilise la même pièce de son appartement pour faire attendre ses patients dans la journée ou pour recevoir ses amis dans la soirée; etc. Cette confusion de patrimoine atteste, selon le comptable national, l'existence d'un unique centre de décision. Chaque entrepreneur individuel forme donc une seule unité institutionnelle pour l'ensemble de son activité. Les entrepreneurs individuels sont toutefois rattachés aux ménages et non aux entreprises dans le regroupement des unités institutionnelles.

2.2 Le regroupement des unités en secteurs institutionnels

Ce regroupement ne concerne que les unités institutionnelles résidentes. Les unités non-résidentes, dans la mesure seulement où elles effectuent des opérations avec des unités résidentes, sont reléguées, pêle-mêle, dans le reste du monde. Les unités résidentes sont regroupées en secteurs institutionnels.

DÉFINITION

Un secteur institutionnel est un ensemble d'unités institutionnelles ayant un comportement économique analogue.

Pour cela, on se réfère surtout à la fonction économique principale des différentes unités institutionnelles. Lorsque cette fonction consiste à produire des biens et services, on se réfère en outre à la catégorie de producteurs. Le SEC distingue trois catégories : les producteurs marchands ; les producteurs privés pour usage final propre; les producteurs non marchands, privés ou publics. Cela étant, les unités institutionnelles résidentes sont réparties entre cinq grands secteurs institutionnels selon le tableau suivant

Les secteurs institutionnels du S.E.C.N. (1)

SECTEUR	FONCTIONS	RESSOURCES
Ménages	consommation finale de biens et de services	revenus d'activités (travail, capital ou mixtes) et de transfert (allocations ...)
SQS	produire des biens et des services marchands	résultat de la vente, bénéfices
APU	. production de services non marchands à la collectivité, . redistribution	les prélèvements obligatoires = impôts et cotisations sociales

Les secteurs institutionnels du S.E.C.N. (2)

SECTEUR	FONCTIONS	RESSOURCES
APRI	production de services non marchands à des groupes de particuliers	contribution volontaire des adhérents, vente de services sans bénéfices
Institutions financières	collecter l'épargne, prêter des fonds, circulation et création de la monnaie	intérêts sur les prêts accordés et les produits financiers
Assurances	socialisation du risque, indemnisation des sinistres	primes et cotisations volontaires

Les secteurs sont divisés en sous-secteurs sur la base de critères propres à chaque secteur.

Les sociétés non financières (SNF) sont divisées en trois sous-secteurs :

- SNF publiques ;
- SNF privées nationales ;
- SNF sous contrôle étranger.

Chacun de ces sous-secteurs est susceptible de contenir, à côté de sociétés proprement dites (c'est-à-dire d'unités dotées de la personnalité juridique), des quasi-sociétés, qui ont pour caractéristique d'être des unités institutionnelles sans personnalité juridique mais dotées d'une comptabilité complète et ayant un comportement économique distinct de celui de leur propriétaire. Ce peut être le cas d'un chantier de longue durée installé en France par une société non-résidente

Les sociétés financières (SF) sont divisées en neuf sous-secteurs, dont :

- « banque centrale »;
- « autres institutions financières monétaires » (banques essentiellement);
- « autres intermédiaires financiers » (par exemple les intermédiaires financiers spécialisés dans une forme de crédit : crédit-bail, crédit à la consommation, etc.);
- « auxiliaires financiers » (sociétés de courtage, sociétés de bourse, etc.) ;
- « sociétés d'assurance » ;
- « fonds de pension».

Ces sous-secteurs, à l'exclusion de la banque centrale, peuvent à leur tour, comme les SNF, être subdivisés en SF publiques, SF privées nationales, SF sous contrôle étranger et comprendre, à côté des sociétés proprement dites, des quasi-sociétés financières.

Les administrations publiques (APU) comprennent trois sous-secteurs :

- « administration centrale » (État et organes administratifs centraux);
- « administrations locales » (toutes les collectivités publiques locales et les différents organismes administratifs qui en dépendent);
- « administrations de sécurité sociale ». ~~Tous APU ont une fonction principale de prélèvements obligatoires (impôts, cotisations sociales, etc.).~~ C'est pourquoi les mutuelles, dont la vocation est d'apporter un complément aux indemnités versées par les organismes de sécurité sociale, mais dont les ressources principales sont des cotisations volontaires des ménages, n'appartiennent pas aux APU ; elles sont rattachées aux sous-secteurs « sociétés d'assurance» ou «fonds de pension» des SF.

Les ménages sont des groupes de personnes (réduits, le cas échéant, à une seule) vivant en commun sous un même toit. Ils sont saisis en leur qualité soit de consommateurs, soit d'entrepreneurs individuels (ce qui n'empêche pas, bien sûr, un entrepreneur individuel d'être aussi consommateur). Ils sont répartis dans six sous-secteurs, où domine le critère socio-professionnel :

- « employeurs et travailleurs indépendants » (en fait, les entrepreneurs individuels) ;
- « salariés »;
- « bénéficiaires de revenus de la propriété »;
- « bénéficiaires de pensions» (les retraités principalement);
- « bénéficiaires d'autres revenus de transfert» (par exemple les ménages vivant d'allocations-chômage);
- « autres ménages» (c'est-à-dire la population des institutions ou, si l'on préfère, les personnes vivant en permanence en collectivité, celle-ci –qui comprend caserne, maison de retraite, résidence universitaire, maison d'arrêt, etc.– constituant alors un ménage).

Les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) ne sont pas distri buées en sous-secteurs mais sont néanmoins de deux sortes bien distinctes:

- d'une part, les syndicats, partis politiques, clubs sportifs, associations diverses;
- d'autre part, les organismes de charité et de bienfaisance.

Toutes ces institutions ont en commun d'être dotées de la personnalité juridique en tant que personnes morales (ce qui interdit la confusion avec les ménages eux-mêmes), d'avoir vocation à fournir aux ménages des biens ou services non marchands en ne leur vendant qu'occasionnellement des produits marchands (ce qui les distingue des SNF) et, enfin, d'avoir pour ressources, principalement, des contributions volontaires des ménages en tant que consommateurs ou des revenus de la propriété et, accessoirement, des subventions publiques (ce qui les rapproche des APU, secteur dans lequel elles basculent si les versements d'APU viennent à être leurs ressources principales). Les comptes de secteur et leur articulation

Pour retracer les opérations effectuées dans une année donnée par un secteur institutionnel donné, le SEC suit une méthode traditionnelle. Nous examinerons d'abord les règles générales d'articulation des flux d'un secteur

quelconque. Puis nous illustrerons cela par la présentation du compte simplifié en 2017 des sociétés non financières. Nous indiquerons enfin les particularités du compte du reste du monde.

3.1 L'articulation des flux dans les comptes de secteur

On appelle compte de secteur le regroupement ordonné de toutes les opérations ayant concerné ce secteur dans une période de temps donnée. Ces opérations sont globalement équilibrées. Elles sont réparties, selon leur nature, en différents sous-comptes. Ces comptes sont reliés entre eux, dans un certain ordre, par leurs soldes.

L'équilibre global des opérations d'un même secteur est analogue à l'égalité, en chaque pôle du circuit keynésien, de la somme des flux entrants et de la somme des flux sortants. Tout comme cette égalité, l'équilibre global d'un compte de secteur est nécessairement vérifié. Le contraire signifierait que certains flux reçus sont sans affectation ou bien que certains flux versés sont sans provenance, ce qui est absurde.

Un compte de secteur est établi sur deux colonnes :

- „ la colonne gauche enregistre les opérations correspondant à des flux sortants (flux de valeur versée par le secteur institutionnel);
- „ la colonne droite enregistre les flux entrants (flux de valeur reçue).

L'ensemble des opérations du compte de secteur est réparti dans sept sous-comptes.

Les cinq premiers sont dits comptes d'opérations courantes ; dans ces comptes les flux sortants sont appelés emplois, et les flux entrants ressources. Les deux derniers sous-comptes sont dits comptes d'accumulation ; les flux sortants y sont appelés variations d'actifs, et les flux entrants variations de passifs.

I. Le regroupement des unités économiques : Les secteurs institutionnels

A. Définition

Dans la vie économique, il n'est généralement pas utile de suivre chaque opération de chaque agent économique. Les agents économiques ont en général des types d'opération et des types de comportements qui répondent approximativement à des logiques homogènes.

Dans cette perspective, la comptabilité nationale applique une série de critères permettant de regrouper les agents économiques ayant un comportement économique homogène ou analogue. Ce regroupement permet de voir les agents qui ont des fonctions identiques dans le circuit économique. Dans la nomenclature institutionnelle, la plus petite unité considérée par la comptabilité nationale est l'unité institutionnelle. Par définition, l'unité institutionnelle apparaît comme un centre de décision autonome capable d'utiliser une comptabilité propre ou encore être en mesure d'en établir une.

Dans le langage courant, on parle d'agent économique pour désigner une personne physique ou morale capable de réaliser une fonction économique. L'ensemble des unités institutionnelles ayant un comportement économique homogène forme le secteur institutionnel. La notion de comportement homogène fait référence à trois critères :

- la fonction économique principale (produire, consommer et répartir) ;
- la nature et l'origine des ressources principales ;
- le statut juridique organisant l'unité et ses relations avec les autres unités institutionnelles.

Par ailleurs, par fonction principale, on entend l'une des opérations suivantes :

- produire des biens et services marchands et non financiers ;
- produire des biens et services non marchands ;
- répartir le revenu ;
- Consommer ;
- financer ;
- assurer.

Il convient de noter que des ressources sont considérées comme principales lorsqu'elles représentent plus de 50% de la totalité des ressources courantes de l'unité institutionnelle.

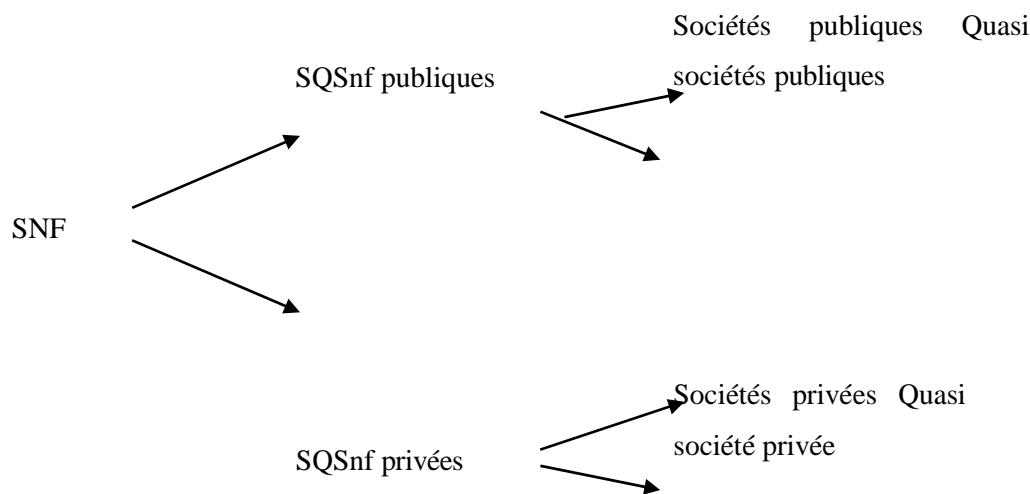
Tous ces éléments nous permettent de distinguer cinq (5) secteurs institutionnels résidents auxquels on ajoute le reste du monde (RDM) qui retrace l'ensemble des relations avec l'extérieur.

B. La nomenclature des secteurs institutionnels

1. Sociétés non financières (SNF)

Elles ont pour fonction principale la production des biens et services marchands et non financiers. Le produit de leur vente procure au moins 50% de ressources totales ce qui représente leur ressource principale.

Diverses décompositions de ce secteur sont possibles. Sous l'angle schématique, on a :



Les SQSnf publiques sont des sociétés contrôlées par l'Etat ou d'autres collectivités publiques. A l'intérieur des SQSnf publiques, on a les sociétés publiques qui jouissent de la personnalité juridique et dispose d'une comptabilité complète.

Les Quasi sociétés publiques concernent les organismes sans personnalité juridique mais qui jouissent d'une certaine autonomie de décision. Ces QS publiques vendent des services au public.

Quant aux SQSnf privées, elles sont contrôlées par le secteur privé. Elles jouissent d'une personnalité morale. Elles ont des formes juridiques variées (société en nom collectif, sociétés à responsabilité limitée, société anonymes)

Quant aux Qs privées, elles ne disposent que d'une comptabilité partielle et n'ont pas d'autonomie partielle. Elles dépendent juridiquement de leur maison mère (les filiales, les succursales)

On les nomme en générale entreprises. L'entreprise est une organisation de production de biens ou de services à caractère commercial. C'est un lieu de création et de distribution de richesse.

La comptabilité nationale répartit les entreprises productrices de biens et services en deux catégories. D'un côté les sociétés non financières (SNF) et de l'autre les entreprises individuelles qui sont intégrées dans les ménages.

La valeur ajoutée est une notion essentielle et importante en comptabilité nationale. Elle représente la richesse créée par les entreprises au cours d'une année.

Valeur ajoutée = valeur des biens et services produits (prix de base) – valeur des consommations intermédiaires. Le montant de la valeur ajoutée dépend de la taille de l'entreprise.

2. Les sociétés financières (SF)

Les sociétés financières regroupent la banque centrale, les autres institutions de dépôts, les autres intermédiaires financiers, les auxiliaires financiers comme les entreprises d'assurance. Elles ont pour fonction principale le financement. Par financement, il faut entendre la collecte, la transformation et la répartition des unités monétaires au niveau de l'économie.

D'une manière générale, ce secteur alimente le circuit économique en moyen de paiement. Il joue le rôle d'intermédiaire entre les agents à capacité de financement (ceux qui ont la possibilité d'épargner) et les agents à besoins de financement (ceux qui utilisent cette épargne pour investir). Leur ressource principale provient des dépôts à vue, des dépôts à terme, les intérêts sur les titres financiers et les autres services (location de coffre fort, mise à disposition de boîte à lettre)

Pour les entreprises d'assurance, la fonction principale est d'assurer c'est-à-dire transformer les risques individuels en risque collectifs. Leur ressource principale provient des primes payées par les assurés. En cas de réalisation du risque ; l'assurance verse une indemnité.

3. L'administration publique (APU)

La fonction principale de l'administration publique est d'assurer la production de services non marchands. En effet, l'administration publique fournit des services non marchands aux autres secteurs institutionnels.

Les services de l'APU sont dits non marchands car ils sont fournis soit gratuitement soit à un prix économiquement faible. Il s'agit de : défense, police, éclairage public, santé, éducation. Ces services sont évalués à leur coût de production. L'administration publique ne vit pas du produit de sa vente (police, armée, éducation, justice). Ils constituent le produit intérieur brut (PIB) non marchand.

Ce secteur est décomposé en trois sous-secteurs. On a :

- l'administration publique centrale ;
- l'administration centrale locale
- l'administration de sécurité sociale

Quand on parle d'administration centrale, on fait allusion à l'Etat. Quand on parle d'administration centrale locale, on fait allusion aux collectivités, aux mairies, aux conseils généraux, aux préfectures etc. Enfin, l'administration de sécurité sociale, on a la CNPS, les Mutuelles générales des fonctionnaires.

L'Etat joue un rôle déterminant dans l'administration publique. En effet, il fixe les règles de fonctionnement de toutes ces administrations. Les administrations publiques participent à la vie économique d'une nation car elles embauchent du personnel, investissent, consomment des biens et services prennent des financements sur le marché des capitaux.

4. Les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)

Il s'agit d'organismes privés sans but lucratif dotés de la personnalité juridique et qui produisent des services non marchands à certaines catégories de ménages. Leurs ressources proviennent de la contribution volontaire de leurs membres, de subvention, de don, etc.

A l'intérieur de ce secteur on a les associations, les partis politiques, les fédérations, les communautés religieuses, les syndicats des travailleurs.

5. Les ménages (M)

La catégorie des ménages comprend les ménages ordinaires (ensemble de personnes vivant dans un logement séparé ou indépendant), les ménages entrepreneurs (exploitants agricoles, artisans, commerçants, petits industriels, professions libérales), les ménages collectifs (casernes, internats, asiles, couvent, prisons) retraités etc.

La fonction principale des ménages ordinaires est de consommer pour satisfaire des besoins individuels. Il s'agit de la consommation finale. Les ménages sont également producteurs.

En ce qui concerne les entrepreneurs individuels, ils sont classés parmi les ménages parce qu'il ne possède pas de personnalité juridique distincte de la personnalité physique de son exploitant. De ce fait, le patrimoine de l'entreprise et celui de l'exploitant sont confondus.

Leurs ressources principales proviennent de la rémunération de leur effort, des prestations sociales et aussi du produit de la vente des biens et services. En ce qui concerne les entrepreneurs individuels, ils sont classés parmi les ménages parce qu'il ne possède pas de personnalité juridique distincte de la personnalité physique de son exploitant. De ce fait, le patrimoine de l'entreprise et celui de l'exploitant sont confondus. Enfin, ce secteur a une production pour emploi final propre, à des fins de consommation ou de formation brute de capital fixe pour son propre compte.

Pour résumer, les ménages ont deux sources de rémunération, issus tous les deux de la rémunération des facteurs de production que sont : le travail et le capital. Le premier donne droit au revenu du travail (salaire) et le second le revenu du capital (revenus de la propriété et du patrimoine – dividendes). Comment se fait la distribution du revenu ? On a tout d'abord, les revenus primaires qui sont le salaire et les revenus issus des placements mobiliers ou immobiliers (revenus de la propriété et du patrimoine).

Il faut ajouter à ces deux types, les revenus mixtes qui sont relatifs dans le cas de l'entrepreneur individuel à la rémunération du travail et du capital. Les profits des entrepreneurs sont constitués des excédents bruts d'exploitation qui s'obtiennent de la façon suivante : Valeur ajoutée – rémunération des salariés – ILP.

On déduit la valeur des impôts et taxes perçus par l'Etat et d'autres organismes tels que les collectivités locales et l'Union européenne et les cotisations sociales effectives versées par les salariés et les employeurs.

Les ressources de l'Etat se composent de deux catégories de prélèvements obligatoires que sont les impôts et les cotisations sociales. Les impôts sont des contributions obligatoires dont le montant et l'assiette sont votés soit par le parlement, soit par les assemblées délibérantes des collectivités territoriales. Les impôts directs sont prélevés à une date bien déterminée tandis que les impôts indirects sont prélevés sur la vente d'un bien ou d'un service (TVA). Les cotisations sociales sont des contributions obligatoires prélevées sur les revenus du travail et destinées à financer le système de protection sociale. En échange, l'Etat verse des prestations sociales aux ménages appelés revenus de

transfert ou sociaux. Ceux-ci ne dépendent pas du travail et du capital (pension de retraite, allocation chômage...) (soins médicaux, stage de réinsertion). Le taux de socialisation est la part des revenus de transfert dans le revenu disponible brut des ménages. Le revenu arbitrable est le revenu disponible après déduction des dépenses de logement, les services de télécommunication, les frais de cantine, les services de télévision, les assurances, les services financiers.

Les ressources principales des APU proviennent des prélèvements obligatoires sur les autres secteurs (impôts + cotisations sociales). En retour, les APU versent des prestations sociales aux ménages.

6. Le reste du monde (RDM)

En réalité, ce secteur n'est pas un secteur institutionnel dans la mesure où il n'obéit pas aux caractéristiques d'un secteur institutionnel ou d'une unité institutionnelle. Il retrace les relations des unités résidentes et non résidentes à travers les importations et les exportations.

A partir de cette nomenclature, il faut noter que chaque secteur institutionnel effectue diverses opérations avec les autres secteurs institutionnels.

Les ressources principales des APU proviennent des prélèvements obligatoires sur les autres secteurs (impôts + cotisations sociales). En retour, les APU versent des prestations sociales aux ménages.

III. LE REGROUPEMENT DES OPERATIONS ECONOMIQUES

L'activité économique des agents se traduit par des opérations économiques groupées en fonction du critère principal : la nature économique de chaque opération. L'ensemble des opérations est décomposé en trois groupes :

- les opérations sur biens et services ont trait à la production et à l'utilisation des biens et services par les branches les secteurs,
- les opérations de répartition regroupent les transactions ayant pour objet la répartition et la redistribution du revenu,
- les opérations financières correspondent aux variations de dettes et créances qui modifient le patrimoine financier des agents économiques.

Ces trois catégories sont analysées successivement.

I. Les opérations sur biens et services

Ces opérations décrivent l'origine des ressources et des emplois des biens et services. D'une manière générale, lorsqu'on classe les opérations en fonction de l'origine des biens et services, on met en évidence les ressources de la nation. Les ressources de la nation proviennent d'abord de la production nationale. Lorsque cette production nationale ne suffit pas, on importe de sorte que les ressources totales de la nation sont égales à la production plus l'importation. $RT = P + M$. C'est cette ressource totale qui fait l'objet d'utilisation diverse ou d'emplois divers appelés emploi total c'est-à-dire soit comme consommation intermédiaire, soit comme consommation finale soit comme formation brute du capital fixe. S'il en reste, on constitue un stock en vue d'éviter les externalités négatives de telle sorte qu'après ces opérations on a toujours l'égalité suivante :

$$\text{Ressources totales} = \text{Emplois totales} \quad RT =$$

ET

$$P + M = CI + CF + FBCF + \Delta \text{ stock} + X$$

Donc, $RT =$ Et est toujours vraie

C'est l'ensemble de ces variables qui constitue les opérations sur biens et services, variables que nous cherchons à définir individuellement.

A. Les variables des ressources totales

1. La production

On a :

- la production marchande
- la production pour usage final propre
- la production non marchande

Le tableau suivant montre que tous les secteurs sont susceptibles de produire

Secteurs institutionnels	Production de biens	Productions de marchands services	Production de services non marchands

1. SNF	FP	FP	NE
2. Entreprises individuelle (ménages)	FP	FP	NE
3. APU	FS	Fs	FP
4. ISBLSM	FS	FS	FP
5. Ménage (domestique)	NE	NE	NE
6. SF	NE	FP	NE
	SPHERE MARCHANDE		SPHERE NON MARCHANDE

FP : Fonction principale FS :

Fonction secondaire NE :

Fonction non exercée

La production marchande est celle qui est destinée à être vendue à des prix économiquement significatifs.

La production non marchande couvre les biens et services produits par les APU et par les institutions sans but lucratif aux services des. Cette production non marchande est évaluée à son prix de production.

La production pour usage final propre est évaluée sur la base du prix moyen des produits similaires négociés sur le marché.

NB : L'évaluation de la production des différents secteurs fera l'objet du chapitre sur les flux économiques.

2. Les importations

Elles comprennent les biens et services, neufs ou existants, qui entrent définitivement sur le territoire économique en provenance du reste du monde. Les importations sont évaluées au prix CAF (coût, assurance, fret), c'est-à-dire, en ajoutant à ce prix les frais de transport et d'assurance nécessaire pour amener le produit jusqu'à la frontière ivoirienne.

B. Les variables de l'emploi total

1. La consommation

La consommation est la destruction de biens et service par l'usage. Elle est dite productive, ou intermédiaire lorsqu'elle aboutit à créer d'autres biens et services. Elle est dite non productive, ou finale lorsqu'elle sert à satisfaire les besoins de consommation des individus.

a - La consommation intermédiaire

C'est la consommation des biens et services qui rentrent dans le processus de production d'autres biens et services destinés à la consommation finale. La consommation intermédiaire est appelée à disparaître dans le processus de production. Exemple : le blé entre dans la farine, la farine dans le pain.

b - la consommation finale

C'est la valeur des biens et service utilisés pour satisfaire des besoins humains individuels ou collectifs.

2. La formation brute de capital fixe (FBCF)

Elle représente la valeur des biens durables acquis par les unités résidentes pour être utilisés à moyen et long terme dans le processus de production. Elle est synonyme d'investissement au sens physique du terme. Ces biens peuvent être des biens immeubles (logements, bâtiments, etc) ou des biens meubles (matériels de transport, machines, etc).

3. La variation des stocks

C'est la différence entre la valeur des entrées et des sorties de stocks au cours d'une période. A l'exception des entreprises et des administrations, les autres secteurs ne constituent pas de stock. Les ménages en tant que particuliers ne constituent pas de stock.

4. Les exportations

Elles comprennent les biens et services qui sortent définitivement du territoire économique à destination du reste du monde. Les exportations sont FOB (free on board), c'est-à-dire au prix du marché y compris les frais de transport et d'assurance jusqu'à la frontière ivoirienne.

A partir de cette description on a l'équilibre ex-post :

$$RT = ET$$

$$P+M = CI + CF + FBCF + \Delta stock + X$$

Cet équilibre est un équilibre en volume.

Si l'on veut passer à un équilibre à valeur, il faudra ajouter la TVA, les droits de douane et les marges commerciales.

Production + Importations + Droits de douane + Taxe grevant les produits + Marges commerciales	=	Consommation finale + FBCF + Exportations + Consommations intermédiaires + Variation des stocks
Total des Ressources	=	Total des Emplois

La TVA est un impôt lié à la production supportée principalement par les consommateurs finals de biens et services.

A partir de l'équilibre ressource et emploi, cette valeur ajoutée qui n'est d'autre que le PIB ou le PNB se détermine de la façon suivante.

$$RT = ET$$

$$P+M = CI + CF + FBCF + \Delta stock + X - P$$

$$CI = CF + FBCF + \Delta stock + X - M$$

$$\underbrace{PIB}_{= C+G} = \underbrace{C+G}_{PIB} + FBCF + \Delta stock + X - M$$

$$= C + I + G + X - M$$

$$Y = C + I + G + X - M$$

Exemple:

Pour un produit on dispose des informations suivantes $P = 100$; CI

$= 40$; $CF = 20$; $FBCF = 20$; $M = 10$; $X = 40$

Travail à faire : Ecrivez l'équilibre emplois-ressources et interprétez le résultat. Ressources : P
 $+M = 100+10$

$Emplois = CI + CF + FBCF + X + \Delta stock$

$$= 40 + 20 + 20 + 40 = 120 + \Delta stock$$

$$\Delta stock = 110 - 120 = -10$$

$$Emploi = 120 - 10 = 110$$

L'équilibre emplois-ressources est atteint. Interprétation : $\Delta stock =$

- 10 donc on a un déstockage.

II. Les opérations de répartition

L'objet des opérations de répartition est de répartir la valeur ajoutée entre les unités industrielles. D'une manière générale on peut décomposer les opérations de répartition en deux (02) grandes parties :

- Les opérations de répartition du revenu ;
- Les opérations de répartition du patrimoine.

A. Les opérations de répartition de revenu

1. Les salaires

En se plaçant du côté des employés, les salaires comprennent :

- Les salaires et traitement brut ;
- Les cotisations effectives des employés et les autres cotisations sociales fictives ;
- Les salaires et traitement bruts correspondent à la valeur des salaires reçus en contrepartie du

travail fourni avec déduction des différents impôts et des cotisations sociales. Les cotisations sociales fictives représentent la contrepartie des prestations sociales fournies par les employeurs à leurs employés.

N B Les cotisations sociales

Elles se décomposent en cotisations sociales des employeurs et en cotisations sociales des employés. Elle fait partie de la rémunération. La cotisation sociale des employés fait parti de la rémunération. Cette cotisation sociale est versée à la sécurité sociale. Si on ajoute à la cotisation sociale, la cotisation fictive on a ce qu'on appelle les charges sociales de l'employeur.

2. Les Impôts liés à la production et à l'importation

Il s'agit de prélèvement obligatoire effectué sur les produits fabriqués ou importés et dû indépendamment des profits que les agents peuvent faire.

3. Les subventions d'exploitation

Généralement l'Etat accorde ces subventions aux entreprises pour pallier à l'augmentation des prix des services publics.

4. Les revenus de la propriété et de l'entreprise

Il s'agit des intérêts des actions et des obligations. Par définition les actions, donnent un droit de propriété aux entreprises alors que les obligations donnent un droit de créance sur l'entreprise. Les rémunérations de l'action sont appelées dividendes alors que la rémunération des obligations forme le taux d'intérêt.

5. Les opérations d'assurance

Ces opérations sont relatives à la couverture des risques tels que la responsabilité civile, l'incendie, le vol, l'accident ou la maladie.

6. Les Impôts et Taxes sur les revenus et les bénéfices

Ce sont les impôts et taxes qui sont prélevés sur les revenus et les bénéfices (Impôt Général sur le Revenu : IGR ; Impôt sur le Bénéfice Industriel et Commercial : BIC).

7. Les Prestations sociales

Les prestations sociales sont des transferts courants sans contrepartie en espèces ou en nature fournies aux ménages dans le but de couvrir des besoins liés à l'existence de risques collectifs (santé, la vieillesse, la survie et la famille : retraite allocation familiale).

8. Les autres transferts

Il s'agit généralement des transferts courants entre administrations publiques (par exemple le transfert de recette fiscale de l'Etat aux collectivités locales et les bourses d'études).

B. Les opérations de répartition du patrimoine

Il s'agit des aides à l'investissement et des autres transferts en capital.

III. Les opérations financières

L'existence des opérations financières tient à ce que le fonctionnement de l'économie exige la création et la circulation des moyens de paiement. D'une manière générale, le fondement des opérations financières est constitué par les créances et les dettes.

Par définition, une créance est un droit d'une personne physique ou morale sur le patrimoine d'une autre personne physique ou morale et la dette représente des engagements vis-à-vis des unités envers lesquelles elles ont été contractées

La comptabilité nationale distingue trois (03) types de créances et de dettes :

- les instruments de paiement ;
- les instruments de placement ;
- les instruments de financement.

A. Les instruments de paiement

Ce sont les créances directement utilisables qui servent dans le règlement de transaction sur le territoire national ou à l'extérieur. On distingue :

- les moyens de paiement internationaux qui concernent l'or, les devises, le compte avec le FMI et les droits de tirage spéciaux (DST).
- Les moyens de règlement en F CFA. Ce sont les moyens de paiement usuels sur le territoire national (pièces, billets - monnaie fiduciaire, chèques - monnaie scripturale, et tous les dépôts à vue).

B. Les instruments de placement

Ils regroupent les créances qui découlent de la seule décision des créanciers de mettre en réserve une fraction de son revenu. Les instruments de placement sont émis par des intermédiaires financiers. On distingue par ordre de liquidité décroissante :

- **Les autres liquidités** qui regroupent les dépôts à vue qui ne peuvent pas être directement utilisés (dépôts dans les caisses d'épargne) ; les dépôts à terme (dépôts qui ne peuvent pas être retirés avant une date d'échéance)
- **Les titres du marché monétaire** ils concernent les titres autres que les actions qui circulent sur le marché financier. C'est le cas des bons du trésor qui permettent de financer les déficits budgétaires.
- **Les obligations** : ce sont des titres à long terme donnant droit à un intérêt annuel remboursable à échéance. Elles peuvent être émises par des sociétés, les institutions de crédits et l'administration publique.
- **Les actions et autres participations** : elles portent sur des titres représentatifs d'un droit de propriété partiel sur la société. Ces créances donnent droit en principe à la perception de dividende ainsi qu'à une quote- part relativement nette en cas de liquidation de la société

C. Les instruments de financement et les réserves techniques d'assurance

Les instruments de financement portent sur les créances nées d'un commun accord bilatéral entre créancier et débiteur. Le créancier est le plus souvent un intermédiaire financier. Ces instruments se distinguent en fonction de leur durée.

- **Les crédits à court terme** (d'une durée inf ou égale à 2 ans) sont destinés à financer les crédits de trésorerie des ménages.
- **Les crédits à moyen et à long terme** (sup à 2 ans) servent à financer les investissements en biens d'équipement ou de logement.
- **Les réserves techniques d'assurance** : les entreprises d'assurance sont tenues en contrepartie des primes qu'elles encaissent de constituer des réserves destinées à effectuer des investissements. En cas de réalisation des sinistres, les réserves sont considérées comme des dettes pour les entreprises d'assurance et des créances pour leurs clients.

Chapitre 3. Les comptes de secteur et leur articulation

- 3.1. L'articulation des flux dans les comptes des secteurs
- 3.2. Le compte simplifié des sociétés non financières
- 3.3. Le compte du reste du monde

Chapitre 4. Le Tableau économique d'ensemble (TEE) , Le Tableau d'Opération Financière (TOF) et la représentation complète du circuit

4.1. Les conventions de représentation

4.2. Le Tableau de l'économie Ivoirienne